



Fumeur encore dans le métro et dans un club

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2007

Aujourd'hui j'ai eu le plaisir de fumer un peu moins mais le nombre de mégots sur le sol de la station de métro la Chapelle et Barbès m'ont confirmé que le respect ne suffira pas. Je suis allé dans un club où les affiches étaient au mur. Les gens fumaient malgré ce nouveau décret. Sans sanctionner le 5% ou peut-être moins ce chiffre va sans doute augmenter. Qu'est-ce qu'il faut faire pour que ces gens arrêtent de fumer dans un lieu public ?

Réponse :

- C'est la responsabilité de chacun de veiller à ce que la santé de tous soit respectée.
- Une campagne alimentée par quelques journalistes, peu nombreux mais actifs, par quelques intellectuels libertaires, et, reprise par des victimes dépendantes du tabac tend à faire passer cette vigilance pour de la délation.
- Ne vous laissez pas prendre à cette argumentation éculée, c'est elle qui a mené à la déroute du décret du 29 mai 1992 (loi Évin) ; ces suppôts de l'industrie meurtrière du tabac voudraient une nouvelle fois remplacer les lois de la République par la loi de la jungle.
- Vous devez défendre votre santé et votre bien-être, celles de vos enfants et des millions de victimes innocentes. La guerre au tabac a commencé le 1er février, vous pouvez la gagner en quelques semaines ou la perdre pour 15 ans, mais c'est chaque individu qui a ce pouvoir, même si les actions des associations sont indispensables !